

*La fonction politique de la justice sous la dir. de Jacques  
Commaille et Martine Kaluszynski, Paris, La  
Découverte-Recherches, 2002, 327 p.*

Sylvie Paquerot

Volume 29, numéro 1, 2010

Minorités, langue et politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039973ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039973ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Paquerot, S. (2010). Compte rendu de [*La fonction politique de la justice sous la dir. de Jacques Commaille et Martine Kaluszynski, Paris, La Découverte-Recherches, 2002, 327 p.*] *Politique et Sociétés*, 29(1), 309–311.  
<https://doi.org/10.7202/039973ar>

Le dernier point que nous aimerions soulever est que l'auteur aurait pu se montrer un peu plus généreux dans sa conclusion. Il se contente d'un tout petit texte de cinq lignes, ce qui est passablement maigre pour un livre de plus de 250 pages ! Au demeurant, *Histoire des idées politiques* reste une très bonne introduction à l'histoire de la pensée politique. Il n'a certes pas l'ampleur des œuvres classiques du genre (Jean Touchard ou Philippe Nemo<sup>7</sup>), mais il parvient à bien cerner de façon succincte les idées qui ont fondé la vie politique occidentale. Riche en références et en citations, il constitue un « outil » valable pour comprendre les grands enjeux et les grands débats qui animent la politique.

Francis Moreault  
*Université de Sherbrooke*

---

### ***La fonction politique de la justice***

sous la dir. de Jacques Commaille et Martine Kaluszynski,  
 Paris, La Découverte-Recherches, 2002, 327 p.

L'attention accordée au rapport entre droit et politique en régimes démocratiques, tant de la part des sciences sociales que des philosophes ou des juristes, ne se dément pas depuis Weber. L'ouvrage de Jacques Commaille et Martine Kaluszynski pose clairement les termes du débat dans une perspective sociologique, interrogeant la judiciarisation du politique du point de vue de ses effets sur les rapports sociaux, sans présumer, comme c'est trop souvent le cas dans le contexte actuel, que celle-ci, avec la juridicisation des rapports sociaux, représente nécessairement un recul ou un risque pour la démocratie.

Invitant d'entrée de jeu le lecteur ou la lectrice à distinguer entre judiciarisation et juridicisation, à situer ces processus dans l'arsenal des actions potentiellement disponibles aux différents acteurs (le prétoire comme « ressource politique » p. 15), à réinscrire le double sens de la justice comme pouvoir et comme aspiration, les textes de ce collectif s'interrogent plus spécifiquement sur la contribution différenciée et souvent ambivalente du droit, de ses processus et de ses mécanismes, à un « désir

---

7. Jean Touchard, *Histoire des idées politiques*, 2 tomes, Paris, Presses universitaires de France, 2006 ; Philippe Nemo, *Histoire des idées dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1998 ; du même auteur : *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

de justice » qui relève clairement d'une « demande sociale » : ambivalente notamment quand des processus similaires de judiciarisation mènent à la fois au déploiement d'un « nouvel ordre néolibéral » (chap. 9) et à l'inclusion de groupes marginalisés dans l'espace public.

La posture est ici résolument sociologique : il ne s'agit pas d'interroger la logique interne du droit ou d'analyser la cohérence de son organisation dans une perspective exégétique classique, mais bien de porter le regard sur la *fonction politique de la justice*, tel que le promet le titre de l'ouvrage. À travers douze textes, mobilisant plusieurs expériences françaises dans différents champs du droit – droit du travail (chap. 7), foulard islamique (chap. 4) ou évolutions de la carrière de magistrat (chap. 1) –, mais également des pays d'Europe de l'Est (Bulgarie) aux Amériques, tant du Nord (Canada) que du Sud (Colombie), en passant par l'Asie (Japon), les études de cas présentées ont le mérite d'illustrer la diversité des articulations entre droit et politique et de mettre en évidence les multiples facettes des rapports sociaux qui structurent à la fois le champ du droit et les conceptions de la justice, donnant à voir une relation ambiguë dont les conséquences, parfois, sont fort loin des objectifs poursuivis ou énoncés. On s'aperçoit ainsi, au fil des analyses présentées, que si le recours au droit peut être vécu dans certaines circonstances comme un « affront au politique » (p. 16), il peut aussi bien représenter un enrichissement de la vie politique lorsqu'il sert à démultiplier l'espace public et à introduire, précisément, des questions jusque-là exclues du débat politique (chap. 6 sur l'usage du droit par les mouvements féministes).

La diversité même des exemples, du point de vue des pays comme du point de vue des sujets traités, oblige à dépasser une vision univoque de la juridicisation et des tendances à la judiciarisation au sein des sociétés contemporaines. Particulièrement éclairant à cet égard, le texte de Rodrigo Uprimny Yepes sur la Colombie (chap. 10) nous invite à considérer à la fois les avancées et les risques, pour la démocratie, des formes de judiciarisation présentées et analysées. Les tendances contradictoires qui peuvent être détectées au fil de son analyse illustrent à l'envi la complexité de la relation entre droit et politique dans la démocratie, spécifiquement dans un cas de démocratie non consolidée, selon les termes de l'auteur (p. 231). Certains mécanismes de judiciarisation présentés – *Tutela* particulièrement (p. 238 et ss.) – renvoient clairement à cette idée que « le droit et la justice, plus que la politique, ont vocation à protéger les plus faibles, et en particulier ceux qui sont minoritaires. La justice confère ainsi de la légitimité à des revendications indépendamment du nombre, alors que, à l'intérieur du pacte démocratique, la majorité seule avait le plus souvent force de loi<sup>8</sup>. »

8. Julie Allard, 2008, « La “cosmopolitisation” de la justice : entre mondialisation et cosmopolitisme », *Dissensus, Revue de philosophie politique de l'ULg*, n° 1, décembre, p. 78.

Les deux derniers chapitres introduisent un changement d'échelle pour porter le regard sur la justice internationale. On y sent bien alors toute la distance entre droit et justice, le premier (chap. 11 : Pierre-Yves Condé) suivant la trame des développements institutionnels et formels du système juridique international, alors que le second (chap. 12 : Sandrine Lefranc) examine la contribution au sentiment de justice de mécanismes par définition « non juridiques », telles les commissions de vérité. Partant d'approches très différentes pour interroger la justice internationale, Pierre-Yves Condé (p. 263) et Sandrine Lefranc (p. 279) partagent cependant un constat essentiel : l'importance de la publicité dans le sentiment du juste.

Si l'on peut percevoir, au détour des multiples exemples présentés dans cet ouvrage, le rôle particulier que jouent les droits humains, limite au pouvoir par essence, dans le processus contemporain de judiciarisation des sociétés, on aurait vivement souhaité une analyse plus approfondie de cette dimension de la problématique.

Ouvrage collectif dont l'essentiel des auteurs et des auteures sont sociologues et politicologues, à une exception près, où la perspective comparée enrichit grandement l'analyse et fournit des repères précieux pour une lecture contextualisée de processus parfois similaires dans leur forme mais puissamment différenciés dans leurs effets sociaux et politiques, *La fonction politique de la justice* représente en ce sens une contribution significative à la sociologie contemporaine du droit.

Sylvie Paquerot  
*École d'études politiques, Université d'Ottawa*